

Projet Agrivoltaïque sur les communes de Fabrezan et de Camplong d'Aude

Livret d'information et de dialogue n°1



Ce livret contient

- Les planches de l'exposition du 29 novembre 2024
- Les grilles de participation pour recueillir vos remarques, questions, propositions

Une version électronique modifiable à retrouver en ligne via ce lien <https://qrco.de/fabrezan> ou ce QR Code.



 Vendredi 29 octobre 2024  de 17h00 à 20h00  Salle des fêtes de Fabrezan



Terre
d'Expression 
Créateurs de vins occitans

 valeco



Votre participation

Ce livret synthétise les panneaux explicatifs du projet agrivoltaïque sur les communes de Fabrezan et de Camplong d'Aude, présentés lors de l'exposition d'information et de dialogue du 29 novembre 2024.

Vous êtes invités à :

- **Prendre connaissance des informations disponibles sur le projet**
- **Transmettre vos questions, remarques et propositions**

Chaque panneau est référencé avec une pastille :

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

- 3 → La pré-concertation
- 4 → Une concertation en 3 phases
- 5 → Les engagements
- 6 → Le comité de dialogue

LE PROJET

- 7 → Contexte
- 8 → Un projet co-construit et partagé
- 9 → Un projet de territoire
- 10 → Localisation du projet solaire
- 11 → Première analyse des enjeux - Projet initial
- 12 → Plantation de vignes - Zones propices
- 13 → Proposition d'une boucle d'énergie locale
- 14 → Retombées locales - Ouverture du capital
- 15 → Retombées locales - Fiscalité collectivités
- 16 → Mesures territoriales
- 17 → Calendrier du projet
- 18 → État d'avancement
- 19 → État des rencontres

PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

- 20 → Les éléments du projet non ouverts à la co-construction
- 21 à 28 → Les éléments du projet ouverts à la co-construction



Pour suivre votre participation

Afin de tracer vos questions et suggestions, nous vous proposons de renseigner le tableau ci-dessous et de conserver cette fiche pour suivre votre participation.

Vous êtes : Elu.e Citoyen.ne Voisin.e

Si vous souhaitez rester anonyme tout en suivant votre participation, vous avez la possibilité de créer un code.

Votre code (2 lettre, 3 chiffres) :

Sinon :

Nom :

Adresse mail :

Téléphone :

J'accepte que mes données soient utilisées par Acceptables Avenirs dans le cadre du projet selon sa politique de confidentialité*

Signature

Pourquoi être identifié?

La concertation est ouverte et transparente.

Un identifiant facilite le suivi de vos informations tout au long du projet.

Vous pouvez être informé directement des prochains événements autour de ce projet.

* UTILISATION ET TRANSMISSION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Durées de stockage de vos données

Les données personnelles en notre possession sont conservées indéfiniment.

Les droits que vous avez sur vos données

Vous pouvez demander la suppression de ces données personnelles de nos bases en nous envoyant un courriel à l'adresse info@acceptablesavenirs.eu

Transmission de vos données personnelles

En aucun cas les données personnelles que nous possédons vous concernant ne sont vendues, transmises ou échangées, à quelconque personne ou entité, à des fins commerciales et/ou de marketing.

Informations de contact

Si vous souhaitez exercer votre droit à la modification, à la consultation, ou à la suppression de vos données personnelles, merci de le faire par mail à l'adresse info@acceptablesavenirs.eu

Procédures mises en oeuvre en cas de fuite de données

Conformément à la procédure prévue par le règlement général sur la protection des données en cas de fuite ou d'anomalie concernant les données personnelles en notre possession, nous informerons les autorités compétentes (CNIL), et vous avertirons de la nature des données ayant fuité et la nature du risque qui peut être engendrée si cela peut entamer vos droits et libertés (données sensibles) dans un délai maximal de 72 heures après constat du problème.

1 **Projet Agrivoltaïque sur les communes de Fabrezan et Camplong d'Aude**



Les motivations du **projet**

Les Caves coopératives Terre d'Expression et Vignerons de Camplong, en partenariat avec VALECO, lancent un projet agrivoltaïque pour répondre aux défis actuels de la viticulture et de la transition énergétique.

Le projet vise à renforcer la sécurité de l'activité viticole en transformant les parcelles en déprise, affectées par le vieillissement des vignes et le changement climatique, en zones de co-activité où seront installés des panneaux photovoltaïques et pratiqué l'élevage ovin. Cette initiative permettra de diversifier les revenus et de renforcer la durabilité de la production en replantant de nouvelles vignes sur des terres de meilleure qualité agronomique, tout en participant à la transition énergétique.

Les motivations du **dialogue**



Les Caves coopératives Terre d'Expression et Vignerons de Camplong, en collaboration avec VALECO, souhaitent élaborer ce projet en harmonie avec les attentes des acteurs locaux. **Une démarche de dialogue territorial est ainsi mise en place pour co-construire le projet, avec plusieurs étapes, incluant des rencontres avec le public.** Acceptables Avenirs a été missionnée pour l'animation de cette démarche.

Plan de l'exposition

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

- 3 → La pré-concertation
- 4 → Une concertation en 3 phases
- 5 → Les engagements
- 6 → Le comité de dialogue

LE PROJET

- 7 → Contexte
- 8 → Un projet co-construit et partagé
- 9 → Un projet de territoire
- 10 → Localisation du projet solaire
- 11 → Première analyse des enjeux - Projet initial
- 12 → Plantation de vignes - Zones propices
- 13 → Proposition d'une boucle d'énergie locale
- 14 → Retombées locales - Ouverture du capital
- 15 → Retombées locales - Fiscalité collectivités
- 16 → Mesures territoriales
- 17 → Calendrier du projet
- 18 → État d'avancement
- 19 → État des rencontres

PÉRIMÈTRE DE LA CONCERTATION

- 20 → Les éléments du projet non ouverts à la co-construction
- 21 à 28 → Les éléments du projet ouverts à la co-construction

3

La pré-concertation

Dans le cadre de leur projet agrivoltaïque, les Caves coopératives Terre d'Expression et Vignerons de Camplong, en partenariat avec VALECO, ont choisi de **rencontrer en amont certains acteurs du territoire**.

Cette démarche visait à :

- présenter les motivations du projet
- présenter la démarche de concertation
- présenter l'avancement des études
- proposer de participer au suivi du dialogue, via la participation au comité de dialogue

Rencontres effectuées dans le cadre de la pré-concertation

- 27 août 2024
Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- 12 septembre 2024
Communes de Fabrezan et Camplong-d'Aude
- 18 septembre 2024
**Communauté de Communes Région Lézignanaise
Corbières Minervois**
- 24 septembre 2024
Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN)
- 15 octobre 2024
**Association Écologie du Carcassonnais, des Corbières
et du Littoral Audois (ECCLA)**

4 Une concertation en 3 phases

Le principe est de se servir de la concertation pour faire évoluer le projet en accord avec les expressions du territoire. Les caves et VALECO proposent une évolution du projet séquencée en 3 phases.

AVANT PROJET

- 5 novembre 2024
Comité de dialogue n°1
 - Réunion de mise en place du comité de dialogue
 - Présentation de **l'avant-projet**
- Vous êtes ici ● 29 novembre 2024
Exposition d'information et de dialogue n°1
 - Présentation publique de **l'avant-projet**

PROJET PROVISOIRE

- Janvier 2025
Comité de dialogue n°2
 - Présentation du **projet provisoire**
- Février 2025
Exposition d'information et de dialogue n°2
 - Présentation publique du **projet provisoire**

PROJET FINAL

- Mars-Avril 2025
Comité de dialogue n°3
 - Présentation du **projet final**
- Avril-Mai 2025
Exposition d'information et de dialogue n°3
 - Présentation publique du **projet final**

- **Présentation du projet final aux communes**
- **VALECO** : Prépare sur la base du projet final un dossier de demande d'autorisations qui sera instruit par la Préfecture
- **Préfecture** : prend la décision finale

5 Les engagements

Dans le cadre de cette démarche de dialogue, les Caves coopératives Terre d'Expression, Vignerons de Camplong et VALECO s'engagent à :



Répondre à toutes les questions

écrites formulées dans le cadre de la concertation



Analyser objectivement toutes les propositions

concernant les éléments ouverts à la co-construction



Restituer exhaustivement

les éléments issus du dialogue et y répondre en faisant, le cas échéant, évoluer le projet



Alimenter son DDA*

uniquement à partir des éléments débattus ou présentés comme fixes dès le début du dialogue

**dossier de demande d'autorisations*

Pour participer :



Vous êtes invités à transmettre vos questions, remarques et propositions via le livret d'information et de dialogue

- mis à votre disposition (dans la salle)
- via ce lien **<https://qrco.de/fabrezan>**
- ou via ce QR code



6

Le comité de dialogue

Les caves et VALECO souhaitent un dialogue sincère et transparent, elles ont donc choisi de s'appuyer sur un comité de dialogue.

Rôle et fonctions

- Trouver des solutions pour que le dialogue territorial soit sincère et transparent
- Participer à la préparation des différentes étapes de la concertation
- Analyser les documents qui seront utilisés pour le dialogue aux différentes étapes.
- Interagir avec les équipes de VALECO pour l'élaboration du projet initial, du projet provisoire et du projet final (demande autorisation Préfecture)

Composition proposée

- **Les Caves coopératives Terre d'Expression, Vignerons de Camplong et VALECO**
- **Collectivités** : Région, Conseil départemental de l'Aude, Communes de Fabrezan et Camplong-d'Aude, Communauté de communes Région Lézignanaise Corbières Minervois
- **Chambre d'agriculture de l'Aude**
- **Associations environnement** : Écologie du Carcassonnais, des Corbières et du Littoral Audois (ECCLA), Développement Durable en Corbières et Minervois (DDCM)
- **Associations de chasse** : Amicale des chasseurs de gros gibier de Fabrezan, Petit Gibier Camplong d'Aude, Petit Gibier Fabrezan
- **Syndicat Audois d'Énergies et du Numérique (SYADEN)**

Fonctionnement

- Valeco/Acceptables Avenirs assureront le secrétariat du comité de dialogue.
- Valeco/Acceptables Avenirs informeront par courrier électronique les membres du Comité de Dialogue au moins 6 jours avant toute réunion.
- Une réunion du Comité de Dialogue peut être sollicitée par chaque membre qui devra alors en avvertir Valeco/Acceptables Avenirs par courrier électronique au moins 10 jours avant la date souhaitée.

Décisions

- Le comité de dialogue a principalement pour rôle de trouver des solutions pour que le dialogue territorial soit sincère et transparent.
- Les membres du comité sont invités à rechercher des solutions de compromis.
- En cas de désaccord: un vote peut être mis en place
- Chaque membre du comité de dialogue peut proposer l'intégration d'une nouvelle personne physique ou morale en limitant toutefois à 15 personnes hors VALECO. Cette intégration sera soumise à une approbation des membres du comité selon les règles de décisions.

Contexte



Les porteurs de projet

- **Terre d'Expression** est une cave coopérative située sur Fabrezan, regroupant plus de 190 vigneronnes et exploitant près de 1 500 hectares de vignes répartis sur 33 communes.
- **Les Vignerons de Camplong** est une coopérative située à Camplong-d'Aude, regroupant 30 vigneronnes sur 270 hectares de vignes, principalement en appellation Corbières.
- **VALECO** est une entreprise française spécialisée dans la production d'électricité renouvelable.



Le cadre réglementaire

Le cadre réglementaire de l'agrivoltaïsme en France est défini par plusieurs textes législatifs et réglementaires visant à encadrer son développement tout en préservant les activités agricoles.

- **Définition de l'agrivoltaïsme** : L'agrivoltaïsme est une installation solaire qui contribue durablement à la production agricole en apportant au moins l'un des services suivants : amélioration du potentiel agronomique, adaptation au changement climatique, protection contre les aléas, ou amélioration du bien-être animal. Une installation est exclue si elle porte une atteinte substantielle à ces services, ne permet pas l'agriculture comme activité principale, ou n'est pas réversible.
- **Loi de mars 2023** ou Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables : Cette loi a facilité le déploiement du photovoltaïque en définissant l'agrivoltaïsme et en précisant les critères, avis et garanties pour les projets.
- **Décret n° 2024-318 du 8 avril 2024** : Ce décret précise les conditions des projets agrivoltaïques et du photovoltaïque au sol sur terrains agricoles, naturels ou forestiers, en distinguant l'agrivoltaïsme, qui associe agriculture et solaire, et le photovoltaïque au sol, limité aux terrains incultes.
- **Arrêté du 5 juillet 2024** : Cet arrêté complète le décret en précisant les conditions d'implantation des installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers, et aborde les garanties financières, rapports de contrôle et indicateurs d'agrivoltaïsme.

Les porteurs de projet doivent déposer un dossier de demande des autorisations qui sera instruit par la préfecture (permis de construire et autorisation d'exploiter).

Les caves et VALECO souhaitent que le dossier de demande des autorisations soit enrichi des attentes du territoire.

8 Un projet co-construit et partagé



Constat

Terre
d'Expression
Créateurs de vins occitans



Défi de sécurisation de l'activité viticole



- Déprise de certaines parcelles (vieilles vignes, rendements insuffisants, vulnérabilité au changement climatique)
- Tassement du marché viticole
- Besoin de renforcer l'offre (diversification, qualité,...)



Propositions

valeco
PRODUCTEUR D'ÉNERGIES
RENOUVELABLES

Un projet réfléchi et porté avec VALECO



- Transformation des parcelles viticoles en déprise en parcelles de co-activité élevage ovin/production EnR (panneaux photovoltaïques)



- Replantation (après arrachage) de nouvelles vignes sur d'autres parcelles de meilleure qualité agronomique



Dialogue

Un projet en dialogue avec le territoire



- Développer ce projet dans le cadre d'un dialogue sincère avec les acteurs du territoire et les citoyens

Un projet de territoire

Un projet de restructuration du vignoble

Déplacement des vignes vers des terres de meilleur potentiel viticole

- **adapter** l'encépagement et la profondeur de sol au **changement climatique**
- favoriser la **transmissibilité** des exploitations
- **pérenniser** la production des caves coopératives locales



Avec maintien de l'activité agricole par une exploitation ovine

Développement d'une filière ovine locale

- accompagner **l'installation** d'éleveur(s)
- Aider à la construction d'une **bergerie**
- améliorer le **bien-être animal**
- être acteur du **territoire** (lutte anti-incendie grâce au développement du pastoralisme dans l'Alaric, soutien des abattoirs de proximité, circuits courts)



Consommation énergétique locale

- **Une part de l'énergie produite est réservée pour la consommation locale**
- Contrat de vente de l'électricité locale à un **prix préférentiel**

Retombées économiques pour le territoire

- **Redevances fiscales et taxe d'aménagement**
- **Création d'emplois**
- **Ouverture au capital du projet**

Localisation du projet solaire

Localisation de la zone d'étude initiale (solaire)

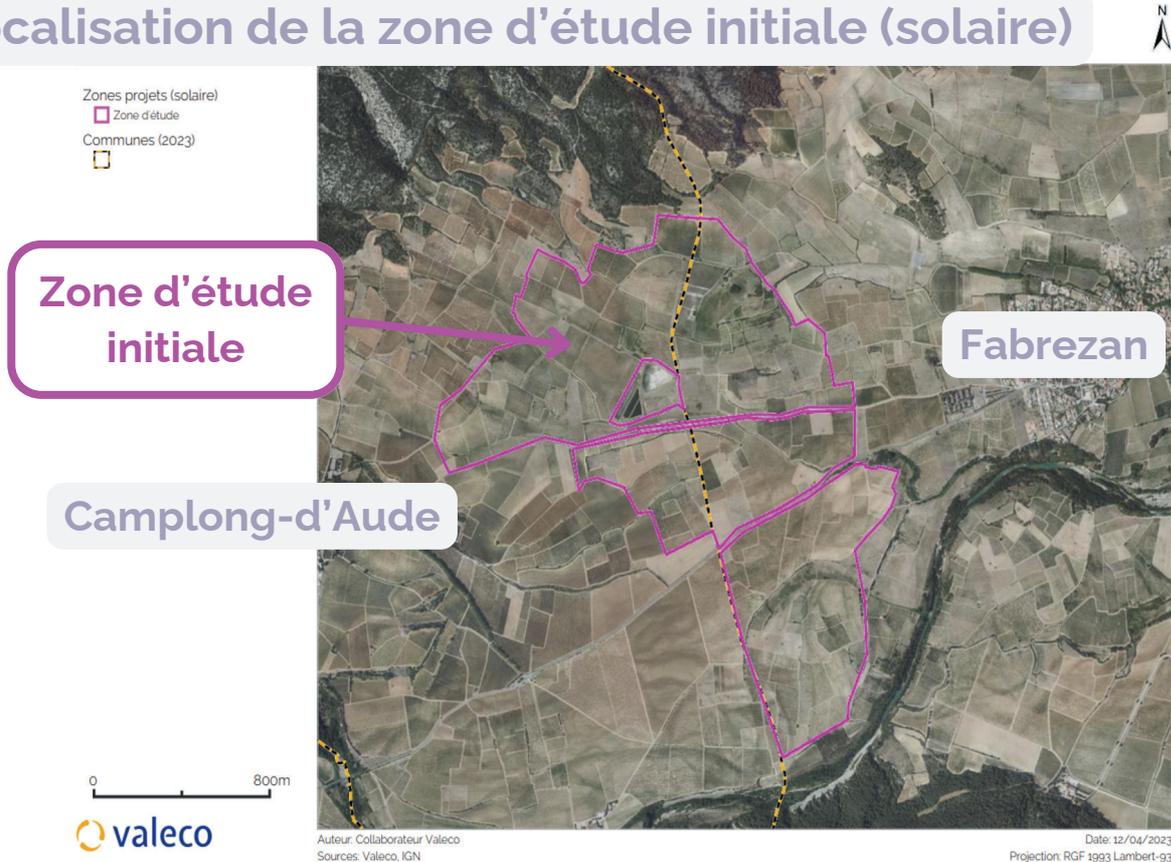
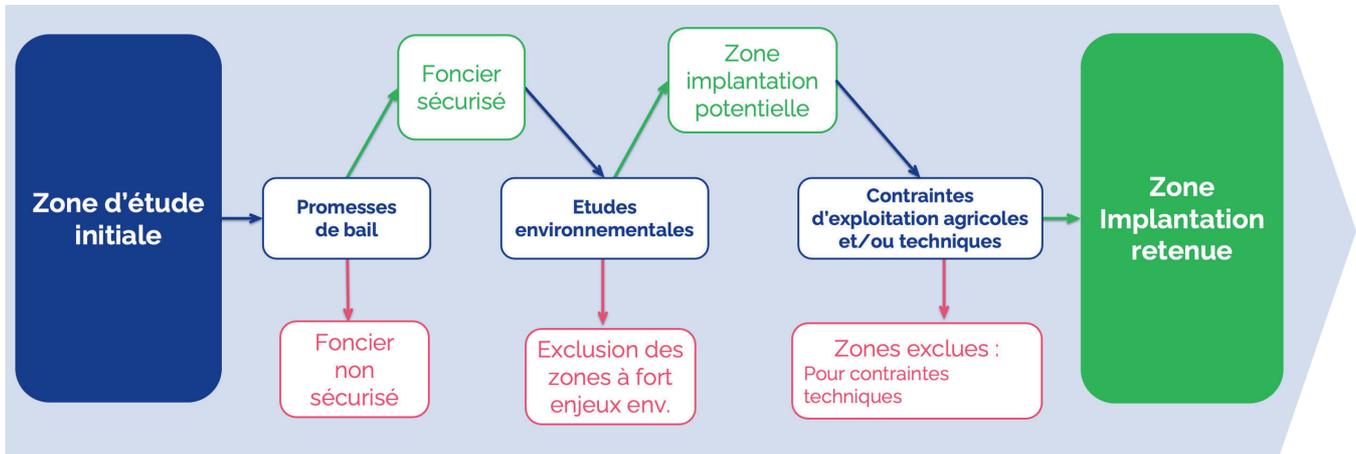


Schéma de l'évolution de la zone d'implantation

La zone d'étude initiale sera réduite de 30 à 50 % pour définir une zone d'implantation retenue.

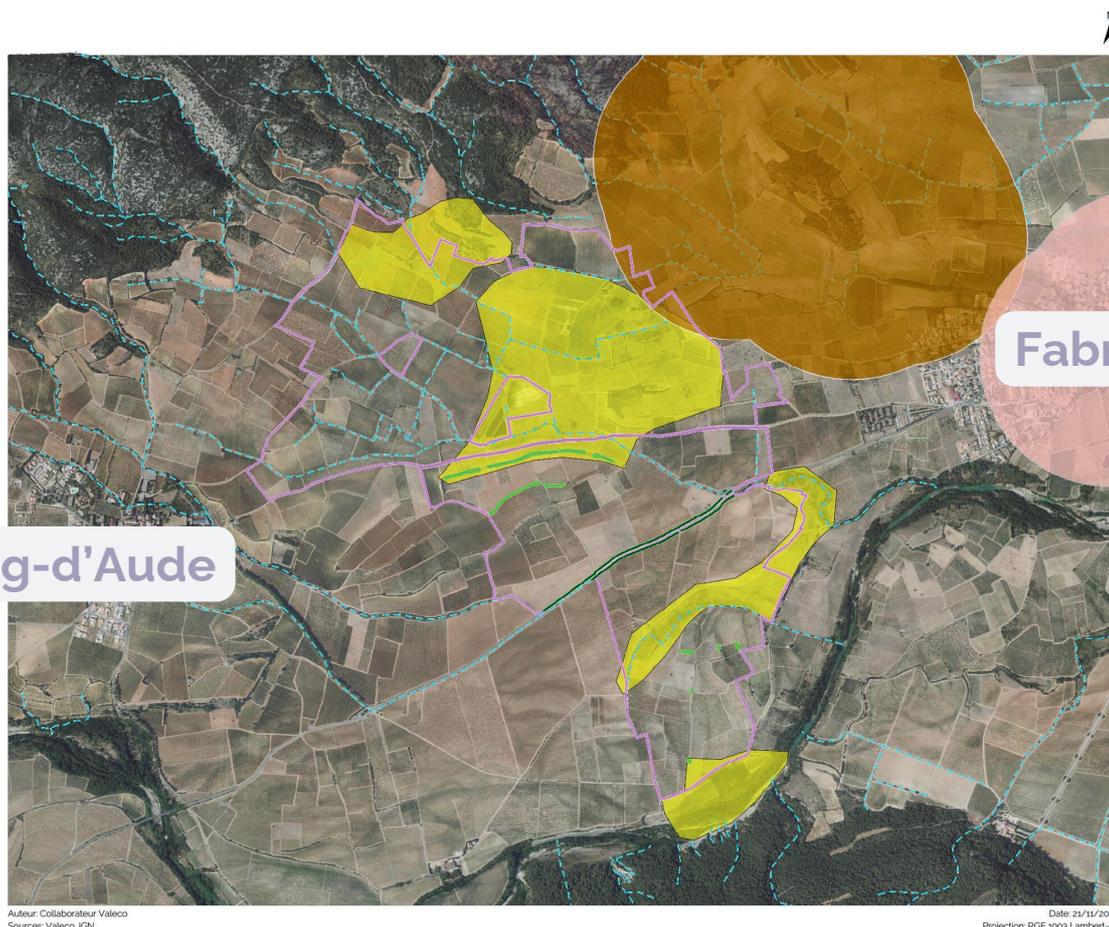
Puis au sein de cette zone d'implantation retenue, 60% de la surface ne sera pas recouverte de panneaux.



- Evolution de la zone d'étude
- Zone exclue
- Zone conservée

Première analyse des enjeux paysagers et environnementaux

Projet initial



Légende

- Zone d'étude initiale
- Haie existante
- Haie existante en bord de route
- - - Tronçon hydrographique intermittent
- Zones pressenties d'enjeux environnementaux
- Périmètre de protection Monuments historiques 500m
- Périmètre de protection Sites inscrits 500m

Plantation de vignes

Zones propices

Un projet de restructuration du vignoble

Déplacement des vignes vers des terres de meilleur potentiel viticole



Volonté de la Cave de Fabrezan

Zone propice envisagée pour la replantation de vignes :

Au nord de Fabrezan

Volonté de la Cave de Camplong d'Aude

Zone propice envisagée pour la replantation de vignes :

Recherche en cours

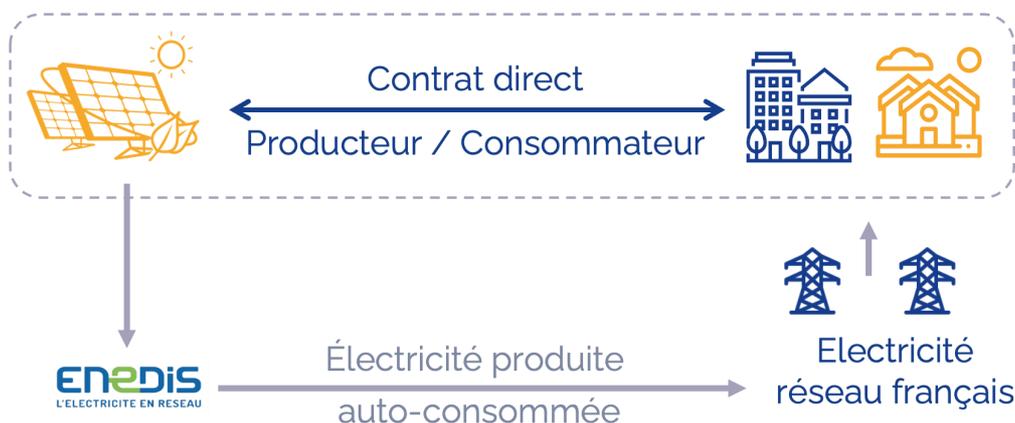
- **Zone potentielle de replantation qui permet de couvrir la zone d'arrachage, de renforcer l'offre** (diversification, qualité,...) **et de pérenniser l'activité viticole.**
- **Mise en œuvre par les caves et les viticulteurs**
- **Prime de replantation (seulement s'il y a replantation)**

Proposition d'une boucle d'énergie locale

Consommation énergétique locale

- Une part de l'énergie produite est réservée pour la consommation locale des entreprises et des particuliers
- Contrat de fourniture de l'électricité locale à un prix
- préférentiel

Périmètre de boucle d'énergie locale 



Exemple pour une

Puissance installée
de 100 MW

**20 GWh/an réservés
à la conso. locale**

Equivalent environ
9 000 habitants

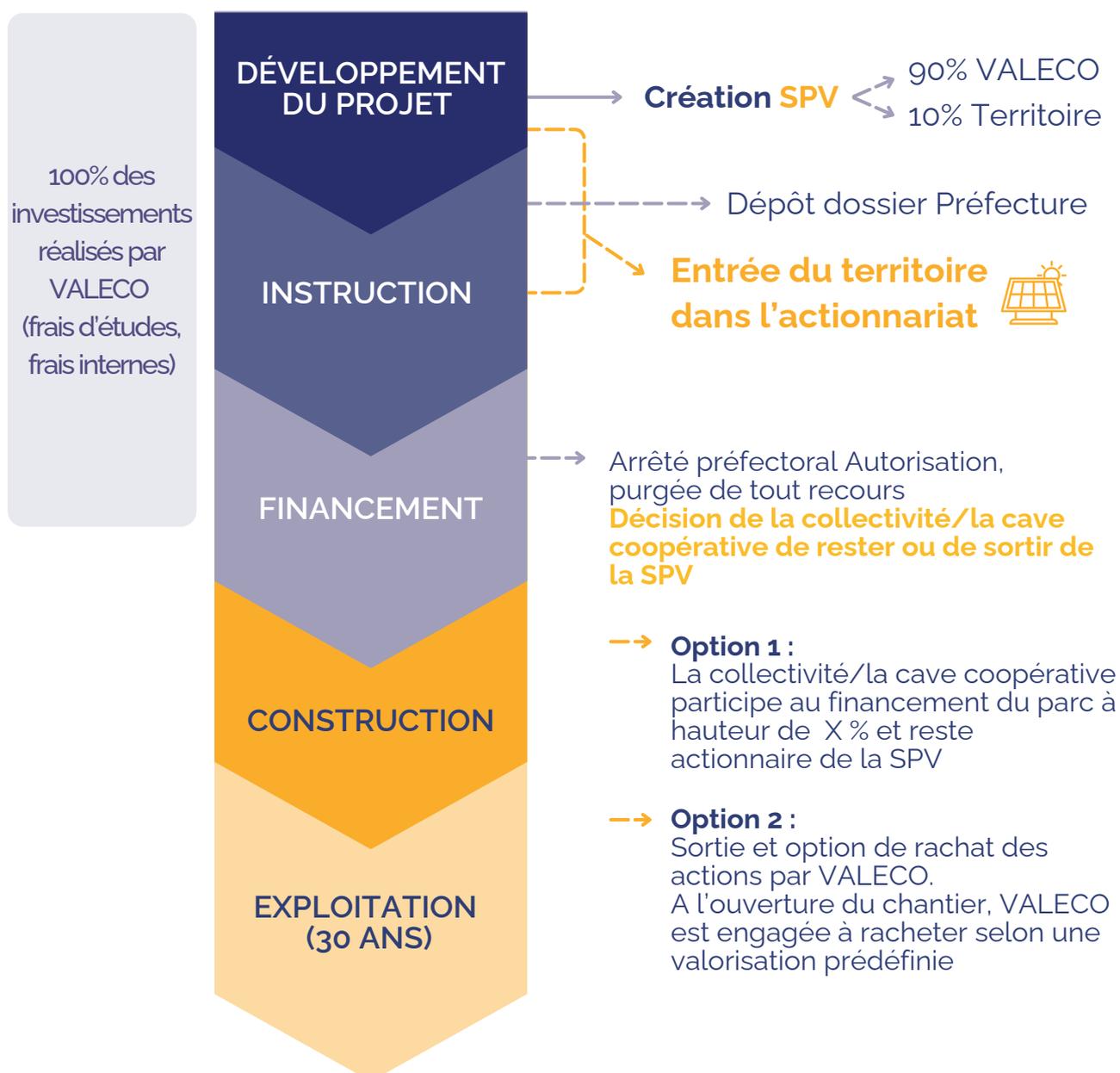
52€/MWh

hors taxes et hors frais
d'agrégation, aux
habitants, entreprises
et collectivités.

Retombées locales

Ouverture au capital

Ouverture de l'actionnariat du parc PV



- Les 10% de parts à destination du territoire seront réparties équitablement entre les acteurs prenant part à l'actionnariat
- Aujourd'hui, 5 acteurs sont envisagés (les 2 caves, les communes de Fabrezan et Camplong d'Aude et un 5ème acteur institutionnel) auraient donc 2% de parts chacun

Retombées locales

Fiscalité collectivités

Exemple pour un projet de 100 MW

→ la simulation présentée ci-dessous est effectuée sur la base des normes fiscales en vigueur au moment du calcul et basée sur le projet tel que défini à date de septembre 2024

1

Fiscalité annuelle prévisionnelle

(Pour un projet de 100 MW)

	Communes de Fabrezan et Camplong d'Aude *	CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	Département de l'Aude
TFB (taxe sur le foncier bâti)	40 000 €	1 000 €	/
IFER (impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	52 000 €	130 000 €	78 000 €
TOTAL	92 000 €	131 000 €	78 000 €

* Moyenne pour un projet de 100 MW à répartir en fonction de la puissance installée sur chaque commune

2

Taxe d'aménagement (versement unique et forfaitaire)

Perçue par la collectivité en charge de la compétence urbanisme

Exemple pour un projet
de 50 MW sur Camplong + 50 MW sur Fabrezan
(soit un total de 100MW) :

- Camplong : taxe d'aménagement à 5%) **soit 100 000 €** **
- Fabrezan : taxe d'aménagement à 3,5%) **soit 70 000 €** **

** Selon la méthode de calcul suivante:
(nombre de panneaux * surface m²) × 10€ / m² × Taux %

Mesures territoriales

Les moyens financiers auxquels VALECO s'engage



Financer l'arrachage et la plantation des vignes et **rémunérer les viticulteurs** pour le manque à gagner sur les trois premières années (durée maximale), **dans la limite de 20 000€/ha.**



Financer les travaux de raccordement en eau et en électricité du site pour les besoins du projet agricole



Financer la construction d'une bergerie afin de développer une activité d'élevage ovin à **hauteur de 200 000 €**



Financer un programme **d'insertion paysagère à hauteur de 250 000€** à travers l'expertise, l'analyse et le diagnostic paysager à l'échelle du territoire, en vue de l'intégration paysagère du projet en tenant compte des enjeux touristiques et de loisirs



Mise en place d'une servitude d'utilisation des voiries dans le cadre de l'usage et de **l'entretien des voiries** communales indemnisée à **hauteur de 30 000€/an**



Les propriétaires dont les parcelles n'intégreraient pas l'emprise finale du projet, recevront un montant unique et forfaitaire à la signature des baux

Calendrier du projet

2022
2023

Étude de faisabilité

- Détermination du site
- Pré-diagnostic
- Accords fonciers

2024
2025

Étude d'impact

- Réalisation des études Faunistiques, Floristiques, Paysagères ...
- **Concertation**
- Réalisation du dossier de permis de construire (PC)
- Dépôt PC

2025
2027

Instruction & Autorisation

- Instruction du PC par les services de l'État
- Enquête Publique
- Obtention de l'autorisation

2028
2029

Construction

- Réflexion techniques et ingénierie
- Financement
- Mise en service

2029
2069

Exploitation & Maintenance

- Suivi de production
- Maintenance
- Démantèlement

État d'avancement

RÉALISÉ

ÉTUDE DE FAISABILITÉ

- **Pré-diagnostic écologique** (identifiant les enjeux pressentis de la flore, des habitats naturels, des zones humides et de la faune.)
- **Pré-diagnostic pédologique** (réalisation de sondages)
- **Pré-diagnostic paysage** (risque d'impact globalement modéré et localement fort (points hauts))
- **Note agricole** (La filière viticole fait face à de nombreux défis)

EN COURS

ÉTUDE D'IMPACT

- **Études Faunistiques**
- **Études Floristiques**
- **Études Paysagères**

NOTE AGRICOLE

- **Ciblage des zones d'implantation** favorables par le monde agricole
- **Etat des lieux** de la situation viticole du site
- **Projet d'élevage ovin** et potentiellement de **diversification**

ACCORDS FONCIERS

À RÉALISER

CONVENTION PATURAGE

- **Signature de convention de pâturage** avec les communes propriétaires de parcelles identifiées avec le SDIS dans l'Alaric dans le cadre du pâturage en faveur de la lutte contre les incendies

TRAVAIL BOUCLE D'ÉNERGIE

- **Préparation d'éléments chiffrés** pour présenter les économies liées à la Boucle d'Energie Locale (paramétrage boucle d'énergie locale)

RECHERCHES DE BERGERS

RECHERCHES DE SOLUTIONS POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

État des rencontres

RÉALISÉ

- avril 2023 ● **Adhérents des caves**
- juillet 2023 ● **Fabrezan et Camplong d'Aude**
- juillet 2023 ● **Conseillers départementaux**
- juillet 2023 ● **Président communauté de communes**
- août 2023 ● **Sous-préfecture**
- juin 2024 ● **Sous-préfecture**
- septembre 2023 ● **PNR de la Narbonnaise en Méditerranée**
- septembre 2023 et 2024 ● **Conseils municipaux de Fabrezan et Camplong d'Aude**
- octobre 2023 ● **Associations de Chasse**
- janvier 2024 ● **Syndicat de l'Orbieu**
- juin 2024 ● **Service du conseil départemental**
- août 2024 ● **SDIS**
- septembre 2024 ● **CC Région Lézignanaise Corbières Minervois**
- septembre 2024 ● **SYADEN**
- octobre 2024 ● **Association ECCLA**
- octobre 2024 ● **Bureau des Caves : Camplong d'Aude**

À VENIR

- **Chambre d'agriculture**
- **Bureau des Caves : Fabrezan**
- **Association : Développement Durable en Corbières et Minervois**

Les éléments du projet non ouverts à la co-construction

Certaines dimensions du projet, détaillées ci-dessous, ne sont pas ouvertes à la discussion pour des raisons de faisabilité ou de contraintes réglementaires.

→ Concernant le volet implantation

- **Technologie photovoltaïque fixe.**
 - Caractéristiques techniques du projet déterminées en fonction du type d'activité agricole.
- **Localisation du projet solaire sur la zone d'étude.**
 - Priorisation : Zones de vignes et d'arrachages, en excluant les zones à enjeux importants identifiées dans les études d'impact.
- La taille et le nombre de **postes de transformation** sont à définir en fonction des données techniques

→ Concernant le volet agricole

- L'activité agricole principale choisie est **l'ovin viande**.
- Les **compensations collectives** seront **soumises à la validation de la chambre d'agriculture**.
- Mise en place d'un **suivi réglementaire du projet agricole pendant et après la mise en exploitation**

→ Concernant le volet territoire

- **Ouverture au capital : Modalités de pourcentage et d'offre non ajustable** et uniformisé au sein de la société VALECO.
- La campagne de **financement participatif** ne pourra être **lancée qu'une fois les autorisations purgées de tout recours**.
 - Montant et % d'intérêt : Discutés avec les collectivités et arbitrés par Valeco.

Les éléments du projet ouverts à la co-construction

Les contours précis du projet qui fera l'objet de la demande d'autorisation en Préfecture seront dessinés sur la base du dialogue avec le territoire.

Certaines dimensions du projet sont ouvertes au dialogue, **tout en respectant les réglementations en vigueur**. Pour chacune, des informations et une première liste d'éléments pouvant être ouverts à la co-construction sont présentés sur les panneaux suivants :

VOLET IMPLANTATION

Panneau 22 → Intégration paysagère

Panneau 23 → Implantation du projet solaire

VOLET AGRICOLE

Panneau 24 → Projet agricole

VOLET TERRITOIRE

Panneau 25 → Boucle d'énergie

Panneau 26 → Ouverture au capital & Financement participatif

Panneau 27 → Mesures d'accompagnement pour le territoire

Panneau 28 → Concertation



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, via ce lien
<https://qrco.de/fabrezan>

ou en flashant ce QR Code :



Intégration paysagère

→ Contexte

- Le projet solaire sera réalisé au sein de la zone d'étude. Seront priorités les zones de vignes et d'arrachages, en excluant les zones à enjeux importants identifiées dans les études d'impact.
- Un budget de 250 000 € alloués pour l'insertion paysagère (haies, etc.), à adapter selon les recommandations des instances paysagères
- Intégration paysagère des postes de transformation : doivent être situés à au moins 100 mètres des habitations, sous réserve de faisabilité.

→ Premières orientations

- **Clôture** : Zone clôturée d'un seul bloc ou en îlots, en conformité avec les recommandations des instances paysagères.
- **Valeco souhaite privilégier le recours aux entreprises locales pour le terrassement et l'aménagement paysager.**
- **Poste de transformation** : Options possibles incluent vert, beige ou bardage en bois, selon les recommandations des instances paysagères.
- **Consultation éventuelle d'un expert en paysage local.**

→ Pistes à co-construire

- Quels matériaux et styles de clôture conviendraient le mieux pour harmoniser le projet avec le paysage ? (sous réserve de compatibilité avec les recommandations des instances paysagères)
- Quelle couleur ou revêtement (vert, beige, bois) conviendrait le mieux pour intégrer le poste de transformation ?
- Une intégration paysagère par des haies ou plantations autour du poste serait-il pertinent, et quelles espèces végétales choisir ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, via ce lien
<https://qrco.de/fabrezan>

ou en flashant ce QR Code :



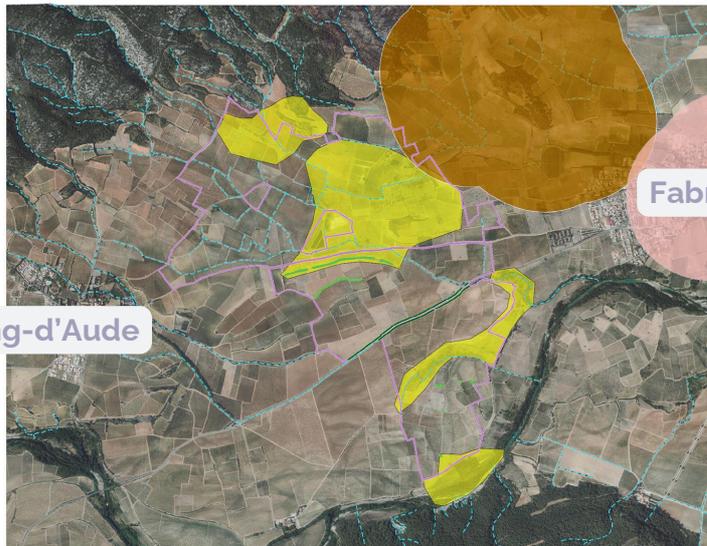
23

Implantation du projet solaire

→ Contexte

- Les parcelles d'implantation seront choisies en fonction des études environnementales et topographiques.

Carte des enjeux pressentis



Légende

- Zone d'étude initiale
- Haie existante
- Haie existante en bord de route
- - - Tronçon hydrographique intermittent
- Zones pressenties d'enjeux environnementaux
- Périmètre de protection Monuments historiques 500m
- Périmètre de protection Sites inscrits 500m

Camplong-d'Aude

Fabrezan

valeco

Auteur : Collaborateurs Valeco
Sources : Valeco, IGN

Date : 20/10/2024
Projection : RGF 1993 Lambert 93

→ Premières orientations

- Après la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC) et l'étude préalable agricole, des **ajustements seront possibles** sur les **zones à équiper, sous réserve** de la **pertinence** et de la **faisabilité** des propositions locales.

→ Pistes à co-construire

- Quelles propositions d'ajustement ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, via ce lien
<https://qrco.de/fabrezan>

ou en flashant ce QR Code :



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Projet agricole

→ Contexte

- L'activité agricole principale choisie est l'élevage ovin (viande).
- Les compensations collectives seront soumises à la validation de la chambre d'agriculture.
- Mise en place d'un suivi réglementaire du projet agricole pendant et après la mise en exploitation
- Soutien pour la viticulture : Aide à l'arrachage et à la replantation

→ Premières orientations

Autres filières agricoles :

- Les propositions des habitants seront examinées, sur la base des études agro-pédologiques, et de l'avis de la chambre d'agriculture.

Valorisation des produits :

- Valorisation de la viande à l'abattoir de Quillan.
- Exploration des synergies entre la centrale et le lycée agricole.
- Développement des circuits courts.

Suivi du projet agricole :

- Acteurs et types de suivis : quels acteurs, types de suivis, modalités, horizons, fréquence, etc.
- Pâturage ovins : possibilité de pâturage des ovins dans les vignes.

Éleveurs :

- Définition des modalités pour impliquer un ou plusieurs éleveurs.

Compensations collectives :

- Prise en compte possible des idées des habitants pour les compensations collectives (sous réserve compatibilité cadre réglementaire)

→ Pistes à co-construire

- Quelles cultures ou activités agricoles complémentaires pourraient être développées sur ces terrains ?
- Quels acteurs locaux pourraient être impliqués dans le suivi ? Fréquence ?
- Quelles synergies pourrait-on explorer entre la centrale et le territoire (lycée agricole, tourisme,...)?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, via ce lien
<https://qrco.de/fabrezan>

ou en flashant ce QR Code :



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

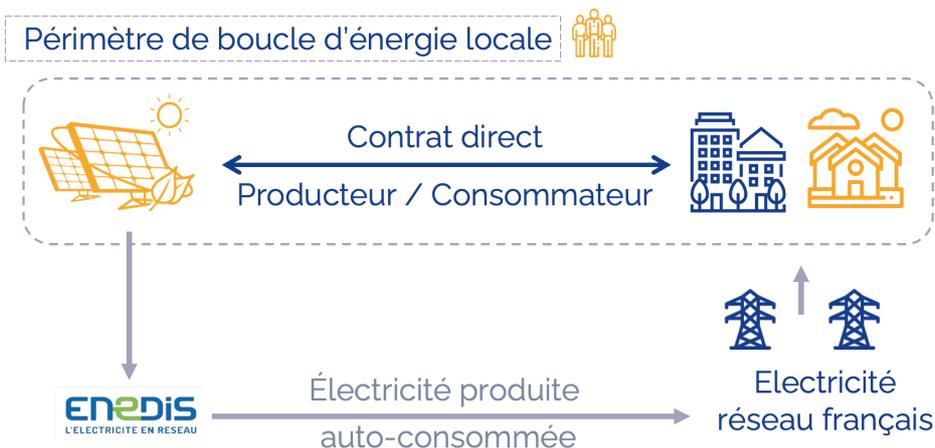
.....

.....

25 Boucle d'énergie

→ Contexte

La boucle d'énergie sera maintenue quelle que soit la dimension du projet. Pour un projet qui atteindrait 100 MW de puissance, l'offre de la boucle locale serait un volume de production de 20 GWh vendu à 52 € / MWh (prix sorti centrale).



→ Premières orientations

Les paramètres (volume, prix et périmètre) devront être ajustés :

- Qui en bénéficie ? Périmètre géographique concerné ? ZAC du Lézignanais ?
- Communes voisines : OK pour en profiter ? Entreprises ou autres habitants de la communauté de communes ?
- Modulation du prix de l'électricité en fonction des typologies de consommateurs ?

→ Pistes à co-construire

- Quel périmètre pour la boucle d'énergie ?
- Le prix de l'électricité devrait-il être modulé en fonction des types de consommateurs (entreprises, ménages) ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, via ce lien
<https://qrco.de/fabrezan>

ou en flashant ce QR Code :



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ouverture du capital & Financement participatif

→ Contexte

- **Ouverture du capital** : Modalités de pourcentage et d'offre non ajustable et uniformisé au sein de la société VALECO.
- **La campagne de financement participatif ne pourra être lancée qu'une fois les autorisations purgées de tout recours.**
 - Montant et % d'intérêts: discutés avec les collectivités et arbitrés par Valeco.

→ Premières orientations

Ouverture du capital :

Participation des caves, communes et potentiellement un 5ème acteur institutionnel

Financement participatif :

Certaines modalités pourront être définies en concertation :

- périmètre géographique,
- durée de la collecte,
- modalité d'information,
- ajout de permanences sur le territoire en plus de la collecte en ligne.

→ Pistes à co-construire

- Quel 5ème acteur choisir pour l'ouverture du capital ?
- Quel périmètre géographique serait le plus pertinent pour la collecte de fonds ?
- Quelle durée de collecte serait adaptée ?
- Quelles modalités d'information préférer pour toucher les habitants (réunions, affichages, brochures) ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, via ce lien
<https://qrco.de/fabrezan>

ou en flashant ce QR Code :



Mesures d'accompagnement pour le territoire

→ Contexte

VALECO réfléchit à des mesures d'accompagnement pour le territoire, des discussions sont en cours avec les collectivités. Les mesures d'accompagnement sont des actions pouvant être mises en place pour le territoire en marge du projet pouvant avoir un rapport avec la transition écologique et/ou le patrimoine local.

Cadre de faisabilité pour les idées des habitants :

- Faisabilité technique avérée.
- Respect d'un budget dédié.
- Lien suffisamment étroit entre le projet et les mesures proposées.
- Cohérence et équilibre entre toutes les mesures proposées.

→ Premières orientations

- **Entreprises locales** : possibilité d'engager des entreprises locales pour le terrassement et l'aménagement paysager.
- **Pâturage montagne d'Alaric ou toute autre mesure permettant de participer à la réduction du risque incendie.**
- **Les mesures d'accompagnement sur le volet biodiversité** pourraient être concertées et mises en œuvre en collaboration avec des associations locales bien établies dans la région.
- **Parcours pédagogique** : créer un parcours éducatif pour sensibiliser le public à l'histoire, l'écologie, ou d'autres thèmes en lien avec le territoire
- **Électrification de la chapelle de Fabrezan**
- **Chemins vélos/randonnée**

→ Pistes à co-construire

- D'autres idées ?



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, via ce lien
<https://qrco.de/fabrezan>

ou en flashant ce QR Code :



Concertation

→ Contexte

Les Caves coopératives Terre d'Expression et Vignerons de Camplong, en collaboration avec VALECO, souhaitent élaborer ce projet en adéquation avec les attentes des acteurs locaux.

- Une démarche de dialogue territorial est ainsi mise en place pour co-construire le projet, avec plusieurs étapes, incluant des rencontres avec le public.
- Les caves et VALECO souhaitent s'appuyer sur un comité de dialogue.

→ Premières orientations

Le comité de dialogue pourra continuer à se réunir après la phase de concertation : hors événement exceptionnel, le comité de dialogue ne pourra pas réaliser plus de :

- 4 réunions par an en phase de chantier,
- 2 réunions par an lors des 3 premières années d'exploitation,
- 1 réunion par an à l'issue de ces 3 premières années d'exploitation.

→ Pistes à co-construire

- Faut-il intégrer d'autres acteurs au comité de dialogue ?
- le maintien ou non du comité du dialogue après la phase de concertation
- la fréquence des rencontres (dans le respect des limites posées)



Un livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.

Vous pouvez également le retrouver en ligne, via ce lien
<https://qrco.de/fabrezan>

ou en flashant ce QR Code :



Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Projet Agrivoltaïque sur les communes de Fabrezan et de Camplong d'Aude

Le dialogue continue

Merci pour votre participation

Vous pouvez nous remettre votre livret au plus tard le
1er janvier 2025

par mail à

info@concertiis.fr

ou par courrier à

**Acceptables Avenirs,
20 rue Hermès,
31520 Ramonville-Saint-Agne**



Vous pouvez également le retrouver en ligne,
via ce lien <https://qrco.de/fabrezan>

ou en flashant ce QR Code.



Terre
d'Expression 
Créateurs de vins occitans

 **valeco**